

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Jean-Marc LE RUDULIER, représenté par M. Georges DUTRUC-ROSSET,
M. Richard RIVAUD, représenté par M. Alain SANSON,
M. Pascal THEVENOT.

Membre du Bureau :

M. Arnaud HOURDIN.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

Objet : Etude de faisabilité pour la création d'une ressourcerie sur le territoire intercommunal de Versailles Grand Parc.

Autorisation donnée au Président de déposer un dossier de demande de subvention auprès du SYCTOM.

Le Bureau légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 10 novembre 2016,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération CR105-11 du 17 novembre 2011, précisant la politique régionale pour la prévention et la valorisation des déchets en Ile-de-France ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2003-0108 du Conseil communautaire du 15 janvier 2003 portant adhésion de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au SYCTOM ;

Vu le plan d'accompagnement du SYCTOM 2015-2020.

Vu la délibération n° 2014.12.10 engageant la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dans l'appel à projet « zéro gaspillage, zéro déchet » publié par l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie ;

La ressourcerie est un centre de récupération, de valorisation, de revente et d'éducation à l'environnement, dont l'activité est inscrite dans un schéma de gestion de déchets du territoire. Elle porte également une dynamique sociale au travers de ses objectifs et de son statut.

Le développement des ressourceries est un objectif affiché de la politique publique en région Île-de-France. La Région, dans le cadre de son Plan de Réduction des déchets, vise la création de 30 structures relevant de ce modèle économique d'ici 2019.

Particulièrement soucieuse de réduire la production de déchets sur son territoire, la Communauté d'agglomération est dotée d'un Plan Local de Prévention des déchets (PLP) et a répondu à l'appel à projet « zéro gaspillage zéro déchet ».

Il s'agit, ainsi, de maîtriser l'évolution des coûts de la chaîne de gestion des déchets, de développer l'économie sociale et solidaire, de mobiliser les différents acteurs pour que s'instaure une démarche d'économie circulaire.

La création d'une ressourcerie sur le territoire de Versailles Grand Parc présente un enjeu de gestion global des déchets puisqu'elle offre la possibilité de :

- mieux maîtriser les coûts de collecte et de traitement ;
- proposer aux usagers un mode de collecte adapté à leur production ;
- apporter une réponse environnementale pertinente.

Cette étude vise à la fois à vérifier l'opportunité de créer sur le territoire une ressourcerie, à identifier un porteur de projet et à vérifier ses capacités et les conditions à réunir pour le mener à bien.

Dans le cadre de son dispositif d'accompagnement des opérations de prévention de tri sur la période 2015-2020, le SYCTOM soutient les études stratégiques en faveur du réemploi.

L'étude est estimée à 20 000 € HT. Le SYCTOM est susceptible d'accompagner la collectivité à hauteur de 8300 € HT.

DÉCIDE :

1) d'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter une aide financière auprès du SYCTOM pour la réalisation d'une étude ressourcerie ;

2) d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 011, fonction 812, sur la nature 617 « Études et recherches » ;

3) de charger le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision ;

4) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : **16**

Nombre de suffrages exprimés : **16**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux,
À Versailles, le 14 novembre 2016

| |
|---|
| Certifié exécutoire comme tenu de la transmission en Préfecture le : |
| de l'affichage le : |
| retiré de l'affichage le : |

Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services





Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016-11-17

Résumé de l'acte : Etude de faisabilité pour la création d'une ressourcerie sur le territoire in...

Date de décision : 14/11/2016

Nature de l'acte : Autres

Classification : 8.8. Environnement

Rédacteur : Damien Chevassus au Louis

AR reçu le : 17/11/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20161114-2016-11-17-AU

Pièces jointes :

2016 11 17 Etude de faisabilité pour la création d'une ressourcerie sur le territoire intercommunal de VGP.pdf

Historique :

| | | |
|---------------------|--------------------------|---------------------------|
| 17/11/2016 16:18:09 | Reçu | Damien Chevassus au Louis |
| 17/11/2016 16:19:12 | En cours de transmission | |
| 17/11/2016 16:19:41 | Transmis en Préfecture | |
| 17/11/2016 16:22:10 | Accusé de réception reçu | |